



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 12 octobre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 5 octobre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

**Étaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

**Étaient absents** : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND.

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. KURT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/P. BENOIT ; F. MANZONI/M. PERRIN ; N. PERROT/C. LOMBARD ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

### **Médiathèque Brachotte : Convention de partenariat avec le collège Edgar Faure de Valdahon**

Afin de promouvoir la médiathèque communale auprès des publics jeunes du territoire, la ville de Valdahon a décidé de développer des animations ciblées.

Ces animations seront créées, développées et animées par un agent de la médiathèque spécialisé sur le sujet, et/ou avec le concours d'intervenants extérieurs (professionnels de la culture : écrivain, musicien, ...). Elles pourront prendre la forme de séances ouvertes à tous ou de séances ciblées pour les élèves du collège Edgar Faure de Valdahon.

Dans cette perspective, un partenariat est envisagé avec ce collège, permettant de :

- Faire connaître ce lieu culturel et son offre,
- Proposer des animations thématiques,
- Accueillir des groupes de collégiens selon un rythme et un calendrier conjointement défini, et même en dehors des horaires d'ouverture.

La convention ci-jointe précise les conditions d'accueil des collégiens.

La commission culture-sport-animations du 4 octobre a émis un avis favorable à ce sujet.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le collège de Valdahon, et tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions prévues

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
18/10/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

